

2021

# APPEL À PROJET

## Installation arts plastiques sur le sentier de découverte de Mailly-Champagne – été 2021

Née en 2011, la Fileuse est un établissement culturel de la direction de la Culture et du Patrimoine de la ville de Reims, qui favorise l'expérimentation, la création, les rencontres artistiques et l'innovation sur le territoire rémois. La Fileuse accueille des résidents dans une dynamique de projets et cherche par des partenariats diversifiés à garantir la visibilité de ses résidents.

Dans ce cadre, la Fileuse s'associe au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims pour un partenariat qui vise à l'installation éphémère d'une œuvre du champ des arts plastiques et visuels sur le sentier de découverte situé sur la commune de Mailly-Champagne, au cours de l'été et de l'automne 2021.

Cet appel à projet est réservé aux artistes ayant été ou étant en résidence entre le 11 juin 2020 et le 30 juin 2021.

### LE PROJET

#### LE PARC NATUREL REGIONAL

Perché au-dessus de la plaine de Champagne, le **Parc de la Montagne de Reims** offre une mosaïque de milieux qui hébergent une faune et une flore riches et diversifiées, parfois rares mais toujours fragiles. Les paysages variés caractérisés par leur trilogie (forêts, vignes et cultures) donnent à ce territoire une identité singulière. Le Parc s'appuie sur son patrimoine pour assurer son développement économique et touristique. Il œuvre en faveur des paysages, entourés de vignes, de son massif forestier et de sa biodiversité.

Le Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour la richesse de ses patrimoines naturels, culturels et paysagers. C'est une structure qui développe un projet concerté de développement durable au service de son territoire. Les 65 communes qui la composent et ses trois villes-portes se sont engagées dans le cadre de la charte « Objectif 2020 » qui fixe les objectifs à réaliser.

#### LE SENTIER DE DECOUVERTE

Situé sur la commune de **Mailly-Champagne**, ce sentier permet de découvrir et d'appréhender la construction et la variété écologique du Parc naturel de la Montagne de Reims, dans ses aspects géologiques, mais aussi du point de vue de la faune et de la flore.

#### LE PROJET ARTISTIQUE

Depuis 2011, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims accueille régulièrement des artistes en résidence.

Doté d'un équipement à Mailly-Champagne, situé à la fois sur le vignoble et la forêt, le Parc donne rendez-vous tous les deux ans aux artistes et a fait de ce lieu un site d'échanges et de rencontres entre l'art et la nature.

En 2021, le Parc relance un nouvel appel à projet pour l'installation d'œuvres sur le sentier de découverte de Mailly-Champagne, avec le thème

du **lien urbain/rural**. Comment ce lien peut s'exprimer sur le territoire du Parc ?

L'œuvre prendra en compte la dimension péri-urbaine du Parc et devra susciter un regard particulier sur le sentier de Mailly-Champagne, mais aussi sur le devenir des espaces naturels du territoire.

## LE PARTENARIAT AVEC LA FILEUSE

Deux appels à candidature sont lancés en parallèle pour ce projet du sentier de Mailly-Champagne :

- d'un côté celui du Parc naturel régional de la Montagne de Reims au niveau national,
- de l'autre un appel à candidature réservé aux résidents de la Fileuse. C'est ce second appel à candidature dont il est question ici.

## LES MODALITÉS PRATIQUES

Le candidat retenu bénéficiera d'une résidence de production à la Fileuse, en fonction des espaces disponibles. Il peut également directement travailler sur le site du Parc, après avoir fait un repérage avec l'équipe technique.

L'équipe du Parc et le candidat retenu feront une visite préalable afin de déterminer définitivement et conjointement l'emplacement définitif de l'œuvre. Une liste des emplacements susceptibles d'être investis par une œuvre ou une installation est annexée au présent appel à candidature. **Une partie du sentier n'est pas accessible en voiture et est très pentue, certains déplacements devront se faire à pied.** Il faudra donc envisager l'utilisation de matériaux faciles à transporter.

Sur le sentier à Mailly, l'artiste devra être autonome et ne disposera pas d'atelier pour déposer son matériel. Le Parc et la commune de Mailly pourront lui mettre à disposition de l'eau et une tonnelle pour s'abriter.

L'œuvre sera installée du 23 juin à fin octobre 2021. La date de fin d'installation sera définitivement fixée au moment de l'établissement du contrat de cession de droits.

Les modalités d'exploitation de l'œuvre seront la cession de représentation pour l'exposition sur le sentier, et la cession de reproduction pour les outils de communication imprimés et numériques, diffusés gratuitement au public. Le détail des droits sera fixé par contrat.

## LES MODALITÉS FINANCIERES

**Le candidat retenu recevra un budget de production et de cession de droits de 3 500 € bruts**, qui seront versés, après conclusion d'un contrat, partie par la ville de Reims et partie par le Parc.

Si besoin, les services techniques du Parc, de la Fileuse ou de la commune de Mailly pourront être sollicités pour aider au transport de l'œuvre, selon les moyens humains et matériels disponibles.

## ENGAGEMENTS DU LAUREAT

Le lauréat s'engage, au cours des mois d'installation de son œuvre, à participer à une rencontre avec des publics dans le cadre des activités de médiation culturelle assurées par le Parc.

Le lauréat devra se rendre disponible pour une rencontre avec la presse.

Le lauréat s'engage à utiliser des matériaux écologiquement neutres, afin de garantir la bonne intégration de son œuvre dans l'environnement naturel. Le lauréat s'engage à produire une œuvre dont l'installation ne présente aucun danger pour les visiteurs du Parc et qui devra résister aux intempéries. Le Parc ne pourra pas être tenu responsable des dégradations sur l'œuvre. Toutefois, le Parc vérifiera régulièrement l'état de l'œuvre et de ses possibles dégradations.

## MODALITÉS DE SÉLECTION

### Critères d'éligibilité au dépôt d'une candidature :

- Avoir été résident à la Fileuse entre le 11 juin 2020 et le 30 juin 2021
- Être inscrit en tant qu'artiste-auteur auprès du CFE (Centre de Formalités des Entreprises), et justifier d'un numéro Siret et un code APE correspondant soit à la branche des arts graphiques et plastiques, soit à la branche des photographies. Le lauréat devra être dispensé de précompte et verser lui-même directement le paiement des charges sociales auprès de l'URSSAF.

### Critères de sélection :

- Les critères qualitatifs de sélection sont : respect du thème 2021, adéquation du projet avec les contraintes logistiques et écologiques imposées par le site, adéquation du projet artistique avec le projet du Parc, motivation générale du candidat pour le projet et pour temps de travail à la Fileuse et sur le site du Parc.
- Proposer deux emplacements différents sur le sentier de Mailly-Champagne susceptibles d'accueillir l'œuvre achevée. Les projets pourront trouver un développement différent selon l'emplacement définitif choisi. Cet emplacement définitif sera choisi en concertation avec les équipes du Parc.
- Le PNR lance de son côté un second appel à projet, au niveau national. Les résidents de la Fileuse doivent choisir entre les deux dispositifs, il est impossible de candidater au présent dispositif et à celui du PNR simultanément.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

### **Le dossier de candidature comporte les éléments suivants, en un document pdf unique :**

- Le formulaire de renseignements annexé au présent appel à candidature, rempli.
- Le justificatif de dispense de précompte pour l'URSSAF
- Une note d'intention sur le projet artistique proposé pour le sentier de Mailly-Champagne.
- Un CV comportant des informations relatives à la formation, aux expositions et autres références artistiques de l'artiste ou de l'équipe artistique, accompagné de visuels de travaux réalisés sur les deux dernières années. La présence d'œuvres installées dans des espaces extérieurs, urbains ou ruraux, sera appréciée.
- Un budget de production, intégrant les montants versés par la Fileuse et par le Parc de la Montagne de Reims. D'autres apports financiers peuvent apparaître.
- Une description des solutions techniques mise en place pour l'installation de l'œuvre sur le sentier. Ceci est important afin de juger de la capacité de réalisation effective de l'œuvre et de l'adéquation des moyens mis en œuvre avec les règles de déplacements et d'usages ayant cours dans le Parc.
- Le présent document signé en dernière page.

**Une première sélection sur la base de ce dossier retiendra un maximum de 3 candidats, qui seront reçu par un jury la semaine du 26 avril 2021.**

## Constitution du jury :

- Un élu de la ville de Reims
- La responsable de la Fileuse
- Le chef du service Création artistique (direction de la Culture de la ville de Reims)
- Un représentant du Parc de la Montagne de Reims.

---

## CALENDRIER

**10 avril 2021**

### Date limite de réception des candidatures

Les candidatures doivent être adressées en format numérique, avec accusé de réception. Les dossiers incomplets ou remis hors délais ne seront pas traités.

**Semaine du 26 avril 2021**

**A l'issue de la sélection sur dossier, présentation des candidats devant le jury**

**A partir du 15 juin 2021**

### Installation des œuvres sur le site de Mailly-Champagne

Les œuvres doivent être terminées et installées pour le 23 juin 2021.

## DÉPÔT CANDIDATURES

Exclusivement par voie dématérialisée à

[fileuse@reims.fr](mailto:fileuse@reims.fr)

En cas de dossier dépassant 8 Mo, l'envoi doit se faire par un service de transfert de fichiers (type Wetransfer, Framadrop, Smash ...)

## RÉSULTATS

Les artistes non retenu(e)s seront averti(e)s par courrier.

L'artiste retenu(e) sera averti(e) par courrier. La conclusion de la convention de résidence interviendra dans le mois suivant les résultats

## DECLARATION

Par le dépôt de la présente candidature, je m'engage à respecter les conditions énoncées dans le présent document.

Fait à .....

Le .....

Signature :

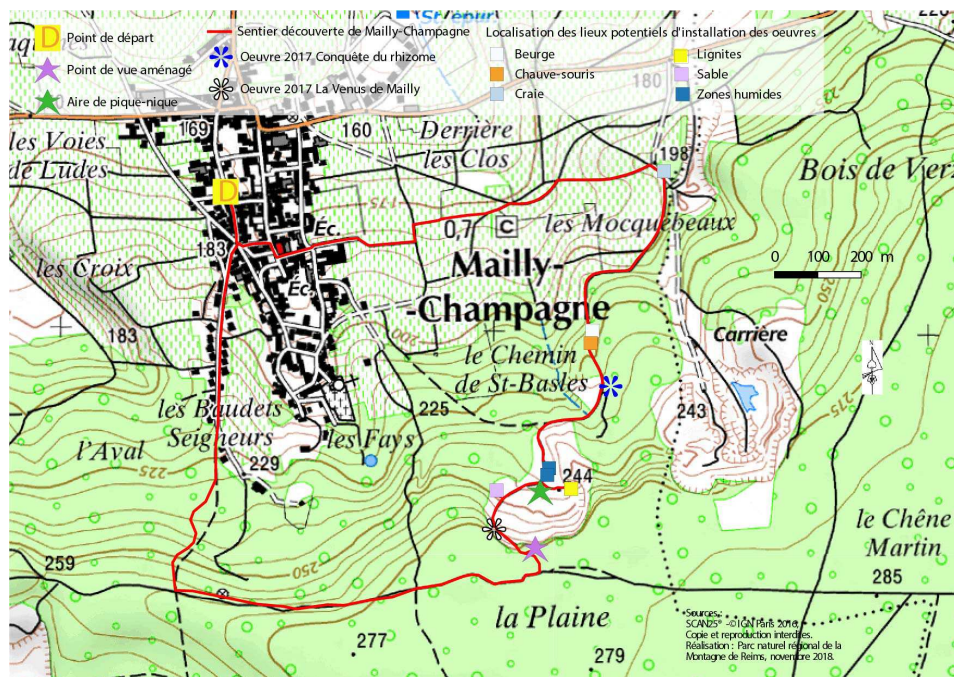
## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

**Elsa Bezaury**

Responsable de la Fileuse

[fileuse@reims.fr](mailto:fileuse@reims.fr) / 03.26.35.61.65

# ANNEXE : LISTE DES EMPLACEMENTS POTENTIELS



**PANNEAUX SUR LA  
BEURGE ET LA  
CRAIE**



**PANNEAUX SUR LA  
CHAUVE-SOURIS ET  
LES ZONES  
HUMIDES**



**PANNEAUX SUR LA  
LIGNITE ET LE  
SABLE**

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Vous allez intervenir pour la Ville de Reims. En fonction du type de prestation artistique que vous allez effectuer et de votre statut, un mode de rémunération adéquat sera retenu. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire suivant et nous le retourner avec les pièces demandées.

<b>ETAT CIVIL</b> <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame NOM : <input type="text"/> PRENOM : <input type="text"/> PSEUDO : <input type="text"/> DATE DE NAISSANCE : <input type="text"/> LIEU DE NAISSANCE : <input type="text"/> NATIONALITE : <input type="text"/>	N° SECURITE SOCIALE : <input type="text"/> <i>Pour les intervenants étrangers, le cas échéant, copie de la carte de séjour autorisant son titulaire à travailler en France</i> ADRESSE : <input type="text"/> TELEPHONE : <input type="text"/> COURRIEL : <input type="text"/>
---	--

<b>PROFESSION</b> PROFESSION : <input type="text"/> ETES VOUS FONCTIONNAIRE ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non ACTIVITE PRINCIPALE : <input type="text"/> <i>(indiquez la même mention que celle portée lors de votre déclaration d'activité auprès du Centre de Formalité des Entreprises ou Centre des Impôts de votre lieu d'exercice ou auprès de l'URSSAF...)</i>	LIEU D'EXERCICE : <input type="text"/> EXERCEZ-VOUS D'AUTRES ACTIVITES ARTISTIQUES ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non LAQUELLE / LESQUELLES : <input type="text"/>
---	---

<b>ACTIVITE POUR LAQUELLE VOUS ETES SOLLICITE PAR LA COLLECTIVITE :</b> <input type="text"/>
---

<b>VOUS ETES ARTISTE-AUTEUR</b> N° SIRET : <input type="text"/> CODE APE : <input type="text"/> Etes-vous affilié à l'AGESSA* ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non N° D'INSCRIPTION : <input type="text"/> Etes-vous affilié à la MDA* ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non N° D'ORDRE : <input type="text"/> <i>* Être affilié signifie bénéficier de la protection sociale au titre de votre activité d'artiste - auteur</i>	Etes-vous dispensé de précompte ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui, merci de nous fournir une copie de l'attestation S2062 (dispense annuelle de précompte) pour l'année considérée. A défaut de transmission, le précompte sera réalisé</i> Etes-vous soumis à la TVA ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Précisez le taux : <input type="text"/> Etes-vous adhérent auprès d'une société de gestion des droits d'auteur (ADAGP, SAIF...) ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="text"/> (nom de la société) <input type="checkbox"/> Non Quels droits avez-vous cédés à cette société ? <input type="checkbox"/> Reproduction / Représentation <input type="checkbox"/> Internet <input type="checkbox"/> Droit de suite
---	--

<b>VOUS ETES ARTISTE OU TECHNICIEN DU SPECTACLE VIVANT</b>  <i>La Ville, organisatrice de spectacles, emploie directement des artistes ou techniciens. La collectivité est adhérente au GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel). Cet organisme permet à l'organisateur du spectacle de se libérer auprès d'un seul interlocuteur public de l'ensemble de ses obligations liées à l'embauche et à l'emploi d'un artiste ou technicien du spectacle vivant.</i>	NOM DU GROUPE : <input type="text"/> N° INTERNE AU GUSO : <input type="text"/> Pour les artistes, précisez si vous demandez la déduction pour frais professionnels : Si oui, une attestation vous sera demandée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> 20 % <input type="checkbox"/> 25 % <input type="checkbox"/> Non
--	---

## VOUS ETES PRODUCTEUR - ACHAT DE SPECTACLES PAR LA VILLE

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE

COURRIEL :

N° SIRET :

CODE APE :

N° URSSAF :

Pour les Associations : enregistrement en préfecture :

Nom du Représentant de l'association / la société :

Qualité du Représentant de l'association / la société :

Etes-vous soumis à la TVA :  Oui  Non

Précisez le taux

N° LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE:

*Ou, dans la limite de 6 représentations par an, la déclaration du spectacle doit être effectuée auprès de la DRAC au moins un mois avant la représentation. Une attestation de la DRAC vous sera demandée par la Ville.*

## AUTRES REGIMES : *Vous exercez en profession libérale, association, société, artisan ou autre organisme*

STATUT :

NOM :

ADRESSE :

TELEPHONE

COURRIEL :

N° SIRET :

CODE APE :

N° URSSAF :

Pour les Associations : enregistrement en préfecture :

Nom du Représentant de l'association / la société :

Qualité du représentant de l'association / la société :

Etes-vous soumis à la TVA :  Oui  Non

Précisez le taux :

Vous bénéficiez de droits patrimoniaux sur les

œuvres de l'artiste :

Précisez les droits patrimoniaux cédés :

*Pour toutes activités artistiques (création œuvre originale et cession de droits, vous devez déclarer les rémunérations des artistes auprès de l'AGESSA / MDA*

Je soussigné(e)

Certifie l'exactitude des renseignements fournis.

**RGPD :** Les informations et les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Elles sont conservées et ne seront pas utilisées à d'autres finalités sans votre consentement explicite. Vous avez la possibilité de contacter notre délégué à la protection des données, pour toute information concernant vos données personnelles : [dpo@reims.fr](mailto:dpo@reims.fr) ou d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Date :

Signature